

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2019

---

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 111

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'obligation imposée par cet article aux opérateurs de plateformes à fort trafic de retirer ou de rendre inaccessible certains contenus sans contrôle préalable du juge porte une grave atteinte au principe de la liberté d'expression.